

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015
Réception par le Prefet : 20/02/2015
Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-12-2

Séance du jeudi 19 février 2015

BUDGET PRIMITIF 2015 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE IMMOBILIER ET FINANCES).

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2015
Informatique et Télécommunications	1 341 200	3 171 393	4 078 850	7 250 243
Moyens de la Direction Générale			141 880	141 880
Moyens de l'Assemblée			2 337 900	2 337 900
Communication institutionnelle			920 000 €	920 000 €
Juridique			160 000 €	160 000 €
Documentation			148 440 €	148 440 €
TOTAL Administration Générale :	1 341 200	3 171 393	7 787 070	10 958 463
Livre Foncier		134 000 €		134 000 €
TOTAL GENERAL	1 341 200	3 305 393	7 787 070	11 092 463

- vote l'inscription des recettes de fonctionnement suivantes :

Affaires juridiques	10 000 €
---------------------	----------

- autorise le Président du Conseil Général à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- approuve les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2015 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- autorise le Président du Conseil Général à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions